

PROCÈS - VERBAL de la RÉUNION du 21 Mai 2026

CST /FSSSCT placé auprès du Centre de Gestion

Réunion réalisée en présentiel

Assistent à la réunion :

Collège des représentants des employeurs :	Collège des représentants des agents :
M Jean-Yves AEGERTER M Jean-Marie CAMUT M Gilles DE COCKBORNE Monsieur Daniel DUCHANGE Mme Claudine KODULZKI M Jean-Philippe RESIDORI M Jean-Claude ROBERT	M Anthony COLPIN (CFDT) Mme Zidia DE JESUS (CFDT) Mme Corinne DERUELLE (CGT) M Stéphane FAYS (CGT) Mme Corinne HANAK (FO) Mme Aline LACOMBE (FO) M Christophe MICHELIN (UNSA) Mme Léa VERTALDI (CGT)

Monsieur Jean-Marie CAMUT est nommé Président, Monsieur Jean-Philippe RESIDORI est désigné **Secrétaire**, et Monsieur Christophe MICHELIN, siège en qualité de **Secrétaire adjointe** du Comité Social Territorial et **Secrétaire** de la Formation Spécialisée.

Absent(s) :

Collège des représentants des employeurs :	Collège des représentants des agents :
M Richard BRUGGER M Philippe GUNDALL Mme Raphaële LANTHIEZ M Patrice MASSON M Arnaud RAYMOND	Mme Joëlle DA COSTA (CFDT)

Assistent à la séance sans voix délibérative :

Mme Yamina MEJDOUB présente les dossiers et M Julien BROUSSE assure la présentation de la partie FSSSCT.

Le Président du CST/FSSSCT déclare ouverte ce jour à 14h30, au siège du Centre de Gestion, la réunion du CST/FSSSCT.

NOTES A L'ATTENTION DES EMPLOYEURS :

L'avis du CST doit intervenir avant la prise de décision par la collectivité et avant la mise en application.

A défaut de saisine préalable la procédure n'est pas respectée et en cas de recours la décision pourrait être annulée.

Les représentants du CST/FSSSCT ont décidé à l'unanimité que **les dossiers parvenus hors délai** au secrétariat seront inscrits directement à l'ordre du jour du comité suivant.

1 Approbation du procès-verbal du CST du 9 avril 2026

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des deux collèges.

Abstention de Messieurs De Cockborne, Duchange, Residori et Robert absents lors de la séance du 9 avril 2026

2 Conditions générales de fonctionnement et d'organisation des services

2-01 Grandville – IHTS

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

Les représentants du personnel encouragent l'instauration de la majoration des heures complémentaires.

2-02 Lhuitre – IHTS

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

2-03 Lhuitre – Majoration des heures complémentaires

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

2-04 Montaulin – Indemnité de maniement de fonds des régies

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

2-05 Sainte-Maure – Règlement intérieur

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du **collège employeur**.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du **collège des agents** : 5 voix pour (2 CFDT, 1 UNSA, 2 FO), 3 voix contre (3 CGT) aux motifs suivants :

- Le décompte des absences et journée de formation au réel des heures prévues au planning pour ne pas pénaliser l'agent ;

- Le temps de travail des agents animateurs et péri ou extra-scolaire doit être défini et anticipé dans un planning annuel conformément à la pratique de l'annualisation et non au fil de l'eau en fonction des effectifs ;

- Absence de monétisation CET ;

- Une pause méridienne de 45 mn est préconisée ;

- ASA mariage agents non prévue ;

- Périodicité des visites médicales erronées (cf. réglementation) ;

- S'assurer de la corrélation entre les délibérations et le présent règlement en mettant les délibérations en annexe

- Le recours à l'éthylotest, lorsqu'il est prévu par le règlement intérieur, doit notamment indiquer la liste des « postes à risques ou de sécurité » concernés par ces dispositions.

Dans ce cadre, il est proposé la formulation suivante :

« Toute personne en état apparent d'ébriété ou dans un état anormal supposant une consommation d'alcool sur un poste dangereux pour sa santé ou sa sécurité ou celle des autres devra être retirée de son poste de travail.

Lorsqu'un agent occupant un poste à risque – ou s'apprêtant à réaliser une tâche à risque – présente des signes permettant de supposer un état d'ébriété, l'autorité territoriale, son représentant ou le supérieur hiérarchique pourra procéder, pendant le temps du service, à un contrôle d'alcoolémie, afin de faire cesser une situation manifestement dangereuse.

Postes à risque comportant des exigences de sécurité nécessitant un haut degré de vigilance (à ajuster selon vos souhaits et les principaux risques existants au sein de la collectivité) :

- conduite de véhicule ou engin,
- manipulation de produits dangereux,
- utilisation de machines dangereuses,
- travail en hauteur,
- travail sur ou à proximité de la voirie,
- travail exposant à un risque de noyade,
- travail à proximité ou sur des installations électriques,
- travail au contact des enfants, des personnes âgées, des personnes handicapées,
- travail isolé
- ...

Le dépistage de l'alcoolémie au moyen de l'alcootest est effectué à titre préventif dans le but de prévenir ou de faire cesser une situation dangereuse dans le cadre du service. L'agent a la possibilité d'exiger la présence d'un tiers lors de l'alcootest et de contester les résultats du contrôle d'alcoolémie ainsi effectué au moyen d'une contre-expertise. Si l'agent refuse le contrôle, il y aura présomption d'état d'ébriété et il pourrait s'exposer à une sanction pour refus de dépistage.

Si le résultat du contrôle ou du test s'avère négatif, l'autorité évaluera les capacités de l'agent à pouvoir occuper son poste en sécurité.

Si le résultat est positif, l'agent pourra demander une contre-expertise. »

[Les membres souhaitent avoir retour du présent RI afin d'être informé de la suite donnée aux remarques formulés dans le présent avis.](#)

3 Régime indemnitaire (RIFSEEP)

3-01 Balignicourt

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du **collège employeur**.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du **collège des agents** : 5 voix pour (2 CFDT, 1 UNSA, 2 FO) et 3 abstentions (3 CGT)

Les membres remarquent qu'il y a confusion entre fonction et grade dans le tableau des montants IFSE et CIA et rappellent à ce titre que le régime indemnitaire (part IFSE et CIA) est attribué au regard de la fonction occupée et non du grade détenu.

3-02 Les Noes Pres Troyes

AVIS FAVORABLE à l'**unanimité**

3-03 Poligny

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du **collège employeur**.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 5 voix pour (2 CFDT, 1 UNSA, 2 FO) et 3 abstentions (3 CGT) sous réserve que le critère de l'absentéisme soit retiré de l'attribution du CIA (critère illégal).

En effet, l'absentéisme et le CIA ne peuvent être liés et le versement du CIA ne doit pas tenir compte des absences mais uniquement des résultats, de l'engagement professionnel et la manière de servir.

3-04 RPI de Jeugny

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du **collège employeur**.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 5 voix pour (2 CFDT, 1 UNSA, 2 FO) et 3 abstentions (3 CGT)

Les membres alertent sur le fait que la fonction de Secrétaire Général de Mairie ne peut être exercé qu'en mairie. Cette fonction doit donc être retiré du tableau IFSE et CIA.

Par ailleurs, les représentants du personnel précisent que les collectivités peuvent, par délibération prise après avis du Comité Social Territorial (CST), décider d'ajuster les modalités de modulation du régime indemnitaire pendant les périodes de CLM et de CGM, dans les limites des nouvelles dispositions applicables à la fonction publique d'État.

3-05 Sainte-Maure

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du **collège employeur**.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 5 voix pour (2 CFDT, 1 UNSA, 2 FO) et 3 abstentions (3 CGT)

Les représentants du personnel précisent que les collectivités peuvent, par délibération prise après avis du Comité Social Territorial (CST), décider d'ajuster les modalités de modulation du régime indemnitaire pendant les périodes de CLM et de CGM, dans les limites des nouvelles dispositions applicables à la fonction publique d'État.

3-06 Clerey

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du **collège employeur**.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 5 voix pour (2 CFDT, 1 UNSA, 2 FO) et 3 abstentions (3 CGT)

Les membres rappellent que le versement du CIA mensuel ne s'inscrit pas dans l'esprit du RIFSEEP où ce dernier a vocation à être un complément annuel

4 Lignes Directrices de Gestion

4-01 Buxeuil

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du **collège employeur**.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 5 voix pour (2 CFDT, 1 UNSA, 2 FO) et 3 voix contre (3 CGT) au motif que les critères freinent la progression des agents.

4-02 Channes

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du **collège employeur**.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 5 voix pour (2 CFDT, 1 UNSA, 2 FO) et 3 voix contre (3 CGT) au motif que les critères freinent la progression des agents.

4-03 Chervey

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du **collège employeur**.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 5 voix pour (2 CFDT, 1 UNSA, 2 FO) et 3 voix contre (3 CGT) au motif que les critères freinent la progression des agents.

4-04 Eguilly sous Bois

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du **collège employeur**.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 5 voix pour (2 CFDT, 1 UNSA, 2 FO) et 3 voix contre (3 CGT) au motif que les critères freinent la progression des agents.

4-05 PNRFO – Taux de promotion

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du **collège employeur**.

5 Suppressions d'emplois et Augmentations/Diminutions du temps de travail

Après étude des dossiers, divers échanges et délibération, les représentants des deux collèges du CST donnent un **AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE** sur les dossiers suivants :

NB : Conformément au décret 2006-1690 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, seuls les agents relevant des grades d'avancement dudit cadre d'emploi peuvent être chargés du secrétariat de mairie dans une commune de moins de 2 000 habitants.

5-01 Augmentation et Diminution du temps de travail

Collectivités	Emplois	Accord agent	Ancien nb d'h	Nouveau nb d'h
Mussy sur Seine	Diminution du temps de travail de l'adjoint administratif suite à la demande de l'agent et à la réorganisation des missions.	Oui	35h	17h30

5-02 Mise à jour du tableau des effectifs et Suppression d'emplois

Collectivités	Emplois	Nb d'h									
Sainte-Maure	Projet de tableau unique des emplois et des effectifs à compter du 1er avril 2026 - emplois permanents Annexe 1 DCM n°2026/ du 2026										
	Administratif	Secrétaire générale / DGS	Rédacteur	Attaché territorial principal	A ou B	OUI	07/06/2019 en projet de modifications	1	1	0	35
		Agent chargé polyvalent	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1ère classe	B ou C	OUI	26/04/2018	1	1	0	35
		Agent administratif polyvalent	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	OUI	26/04/2018 12/11/2020	2	2	0	35
	Technique	Responsable des services technique	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	C	OUI	12/11/2020	1	1	0	35
		Agent du service technique polyvalent	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	OUI	26/04/2018 14/02/2024	3	1	0	35
		Responsable service scolaire et accueil de loisirs	ATSEM, adjoint d'animation, animateur, adjoint technique des établissements d'enseignement	ATSEM principal de 1ère classe, adjoint d'animation principal 1ère classe, animateur principal 1ère classe, adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement	C	OUI	29/06/2023	1	1	0	35
		ATSEM polyvalente	ATSEM principal 2nde classe	ATSEM principal de 1ère classe	C	OUI	23/09/2009 07/03/2019	3	3	0	35
	Scolaire / technique des établissements d'enseignement	Responsable de la restauration scolaire	Adjoint technique des établissements d'enseignement	Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement	C	OUI	26/04/2018	1	1	0	35
	Agent de restauration scolaire polyvalent	Adjoint technique des établissements d'enseignement	Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement	C	OUI	08/07/2021	1	1	0	19.8 centième (19h05mn) (22h/sem scolaire)	
	Surveillant cantine polyvalent à temps non complet	Adjoint technique des établissements d'enseignement	Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement	C	OUI	09/07/2018 24/02/2022 16/09/2022	4	1	0	8.61 centième (8h37mn) (11h/sem scolaire) 6.27 centième ; (6h45mn) (8h/sem scolaire) ? 17.25 centième (17h15mn) (22h/sem scolaire) ?	
	adjoint d'animation	adjoint d'animation,	adjoint d'animation principal 1ère classe,	C	OUI	05/09/2019	1	1	0	7.83 centième (7h50mn) (10h/sem scolaire)	
	Agent de propreté	Adjoint technique des établissements d'enseignement	Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement	C	OUI	26/04/2018	1	1	0	35	
							20	20	0		
Vendeuvre sur Barse	TABLEAU DES EFFECTIFS 2026										
	EMPLOIS PERMANENTS										
	DIRECTION	Directeur général des services	Attaché territorial	Attaché principal	A	1	1	0	35h00		
	ADMINISTRATIF	Assistant d'accueil	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1	0	28h00		
	ADMINISTRATIF	Assistant d'accueil	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1	0	35h00		
	ADMINISTRATIF	Assistant polyvalent	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1	0	35h00		
	ADMINISTRATIF	Comptable	Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1	0	35h00		
	POLICE MUNICIPALE	Policier municipal	Gardien-brigadier	Brigadier-chef principal	C	1	1	0	35h00		
	MOYENS GÉNÉRAUX	A.S.V.P.	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	1	0	35h00		
CULTUREL	Bibliothécaire	Assistant de conservation	Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1	1	0	28h00			
ENTRETIEN	Agent technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial	C	1	1	0	12h00			
TECHNIQUE	Responsable du service technique	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	C	1	1	0	35h00			
TECHNIQUE	Agent technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	5	5	0	35h00			
							TOTAL = 16				
EMPLOIS NON PERMANENTS											
ADMINISTRATIF	Chef de projet P.V.D.	Attaché territorial	Grille indiciaire des Attachés territoriaux	A	1	1	0	14h00			
TECHNIQUE	Agent technique saisonnier	Adjoint technique territorial	Grille indiciaire des Adjointes techniques territoriales	C	3	0	3	35h00			
							TOTAL = 4				
Villette sur Aube	Suppression de l'emploi d'accompagnateur en transports scolaires									5h00	

6 Participation de l'employeur à la protection sociale :

Après étude des dossiers, divers échanges et délibération, les représentants des deux collèges du CST donnent un **AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE** sur les dossiers suivants :

Collectivités	Montant de la participation	Mode de Participation
Cunfin	15€/mois pour le risque santé 7€/mois pour le risque prévoyance	Labellisation
Les Riceys	15€/mois pour le risque santé 20€/mois pour le risque prévoyance	Convention de participation

7 Déclarations d'accidents ou maladie pro (information)

Collectivité / Etablissement	Date et Heure	Descriptif	Grade
Saint-Lyé	08 avril 2026 A 16h30	En sortie à la patinoire, l'agent s'est fait heurter violemment l'agent et projeter au sol par une autre personne Lésion : foulure du poignet gauche Arrêt de travail : oui du 09/04 au 12/04/2026 Imputabilité : en attente retour CPAM Mesures préventives mises en places : néant	Adjoint d'animation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15.

Fait à Sainte-Savine, le 21 mai 2025